

LETTRE ENCYCLIQUE

PATRIARCALE ET SYNODALE

ADRESSÉE A NOS FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST

LES TRÈS-VÉNÉRABLES ET TRÈS AIMÉS DE DIEU

MÉTROPOLITAINS & ÉVÊQUES

AINSI QU'A LEUR SACRÉ ET VÉNÉRÉ

CLERGÉ

ET A TOUT LE PIEUX PEUPLE ORTHODOXE

DU TRÈS-SAINTE SIÈGE

APOSTOLIQUE ET PATRIARCAL

DE CONSTANTINOPLE



CONSTANTINOPLE

1895

IMPRIMERIE PATRIARCALE



LETTRE ENCYCLIQUE
PATRIARCALE ET SYNODALE
ADRESSÉE A NOS FRÈRES EN JÉSUS-CHRIST
LES TRÈS-VÉNÉRABLES ET TRÈS AIMÉS DE DIEU
MÉTROPOLITAINS & ÉVÊQUES
AINSI QU'A LEUR SACRÉ ET VÉNÉRÉ
CLERGÉ
ET A TOUT LE PIEUX PEUPLE ORTHODOXE
DU TRÈS-SAINTE SIÈGE
APOSTOLIQUE ET PATRIARCAL
DE CONSTANTINOPLE



CONSTANTINOPLE
1895

IMPRIMERIE PATRIARCALE

 **SISMANOGLU**
MECAPLO

LETTRE ENCYCLIQUE

*patriarcale et synodale, adressée à nos frères en Jésus-Christ
les très-vénérables et très-aimés de Dieu Métropolitains et
Évêques, ainsi qu'à leur sacré et vénéré Clergé et à tout
le pieux peuple orthodoxe du très-saint Siège
Apostolique et Patriarcal de Constantinople.*

«Souvenez-vous de vos conducteurs, qui vous ont annoncé la parole de Dieu, et imitez leur foi, considérant quelle a été l'issue de leur vie».

«Jésus-Christ est le même hier et aujourd'hui et le sera éternellement».

«Ne vous laissez pas entraîner par des doctrines diverses et étrangères».

(Épître aux Hébreux. Chap. XIII. 7—9).

I.— L'âme de tout pieux orthodoxe, qui a franchement à cœur la gloire de Dieu, est profondément affligée et douloureusement saisie de voir que l'ennemi du bien, qui fut, dès l'origine, destructeur de l'humanité, ne cesse jamais, par haine du salut humain, de semer l'ivraie dans le champ du Seigneur pour y détruire le bon grain.

C'est ainsi que des zizanies hérétiques se sont parfois produites dans l'Église de Dieu ayant porté et continuant à porter atteinte sous plusieurs rapports au salut du genre humain. Ces germes pernicieux, ces membres pourris sont, comme de raison, arrachés toujours du corps sain de l'Église catholique orthodoxe.

En ces derniers temps encore, l'esprit malin a détaché de l'Église chrétienne orthodoxe des nations entières du monde occidental, en inspirant aux évêques de Rome des sentiments d'une présomption outrée, qui a engendré diverses innovations illicites et antiévangéliques.

Il y a plus: les papes de Rome, poursuivant à tout prix et inconsidérément l'union, s'efforcent, par tous les moyens, à en-

trainer dans la voie de l'erreur l'Église chrétienne catholique d'Orient, inébranlablement attachée à la foi de ses pères.

II.— C'est ainsi que S. Béatitude le pape Léon XIII a publié, au mois de Juin de l'année dernière et à l'occasion de son jubilé épiscopal, une lettre encyclique à l'adresse des princes et des peuples de la terre, par laquelle il convie en même temps l'Église Orthodoxe, catholique et apostolique à s'unir au siège papal. Il considère que cette union est possible par la seule reconnaissance de sa personne comme le plus élevé des Archevêques, le chef spirituel et temporel suprême de l'Église universelle, le seul vicaire de Jésus-Christ sur la terre et le dispensateur de toute grâce.

III.— Il est certes du devoir de tout chrétien de souhaiter dans son cœur l'union des Églises; et en particulier tout l'univers orthodoxe, inspiré par le sentiment de la vraie piété conformément au but divin que notre Sauveur a eu en constituant l'Église, désire ardemment l'union des Églises en l'unique règle de la foi et sur la base de l'enseignement apostolique traditionnel dont la pierre angulaire est Jésus-Christ lui-même¹. Dans ce but, l'orthodoxie fait tous les jours des vœux dans les prières publiques pour le rassemblement des dispersés et le retour des égarés au droit chemin de la vérité, qui seul mène à la source de la vie, à notre Seigneur Jésus-Christ, Fils Unique et Verbe de Dieu².

Se conformant à ce désir pieux, notre Église chrétienne orthodoxe est toujours prête à accepter toute proposition d'union, pourvu seulement que l'évêque de Rome rejette, une fois pour toutes, la série des nombreuses et diverses innovations anti-évangéliques, principale cause de la regrettable séparation des Églises d'Orient et d'Occident, et qu'il revienne aux décisions des sept Conciles Œcuméniques. Ces Conciles composés de représentants de toutes les Saintes Églises de Dieu et réunis en vue de préciser la vraie doctrine de la foi contre les hérétiques, ont une autorité universelle et perpétuelle pour l'Église chrétienne. C'est

1. Ephes. II. 20,— 2. Jean. XIV. 6.

vers ce but qu'ont toujours tendu les écrits et les lettres encycliques de notre Église, qui n'a cessé de déclarer à l'Église papale d'une manière claire et catégorique que toute parole d'union est vaine et oiseuse tant que l'Église d'Occident persistera dans ses innovations, et que l'Église orthodoxe restera immuable dans les traditions et les règles sacrées et apostoliques des neuf premiers siècles du Christianisme, durant lesquels les Églises d'Occident avaient la même foi que les Églises d'Orient et étaient unies entre elles. C'est pourquoi nous avons gardé jusqu'ici le silence et n'avons pas voulu prendre en considération l'encyclique papale en question, jugeant inutile de parler à des oreilles qui ne veulent pas entendre. Néanmoins, depuis un certain temps, l'Église papale a abandonné la voie de la persuasion et de la discussion; elle a commencé, au grand étonnement général, à scandaliser les consciences des plus simples parmi les chrétiens orthodoxes, par l'intermédiaire «d'ouvriers trompeurs, qui se déguisent en apôtres de Christ»¹. Elle envoie en Orient des membres de son clergé, travestis en prêtres orthodoxes et a recours à divers autres moyens fallacieux avec des fins de prosélytisme.—Ce sont ces raisons qui nous imposent le devoir sacré de délivrer cette encyclique patriarcale et synodale. Nous voulons préserver la foi et la piété orthodoxes, sachant bien que «la sauvegarde des vrais canons constitue un devoir « pour tout homme sérieux, et à plus forte raison pour ceux « qui ont reçu de la Providence le pouvoir de diriger les affaires des autres»².

IV.— Ainsi qu'il a été dit plus haut, le désir pieux et intime de la sainte Église chrétienne, orthodoxe, catholique et apostolique, est de voir les églises qui sont séparées d'elle se réunir en l'unique règle de la foi, sans laquelle, l'union désirée devient impossible. En cet état de choses, il est vraiment étonnant de voir S. Béatitude le pape Léon XIII, qui avoue cette vérité, tomber dans une flagrante contradiction avec lui-même.

1, 2 Cor. XI, 13.— 2. Phot. lettre III' § X.

En effet, il proclame, d'une part, que la vraie union consiste en l'unité de foi, et d'autre part, que chaque Église peut, même après l'union, retenir ses règles dogmatiques et canoniques, quelque différentes qu'elles soient de celles de l'Église papale. C'est ainsi que s'énonce S. Béatitudo dans une encyclique récente, datée du 30 novembre 1894. Il y a évidemment contradiction quand dans une seule et même Église les uns croient que le Saint-Esprit procède du Père, les autres, qu'il procède du Père et du Fils; que les uns baptisent par aspersion, les autres, par triple immersion; que les uns font usage de pain levé dans le sacrement de la Sainte Eucharistie, les autres, de pain azyme; que les uns donnent la sainte communion au peuple sous les deux espèces, les autres, sous une seule, et ainsi du reste. Nous n'avons pas à examiner ici si cette contradiction est une preuve de respect envers les vérités évangéliques de la Sainte Église de Jésus-Christ, si elle dénote une retraite indirecte et l'aveu de ces vérités, ou bien autre chose encore.

V.— Quoi qu'il en soit, pour réaliser le désir pieux de l'union des Églises, il faut avant tout fixer une base commune et unique, et comme telle on n'en peut trouver de plus sûre que l'enseignement de l'Évangile et des sept saints Conciles Œcuméniques. En remontant donc à cet enseignement, qui, jusqu'à l'époque de la séparation, est resté commun aux Églises d'Orient et d'Occident, nous devons chercher avec le désir sincère de connaître la vérité, ce que croyait alors l'Église apostolique du Christ, une, sainte, orthodoxe et catholique d'Orient et d'Occident, et conserver cette croyance entière et inaltérable. Tout ce qui a été ajouté ou retranché dans la suite devra être pieusement rectifié par tous. Car c'est un devoir sacré et indispensable pour chacun d'agir de la sorte, s'il préfère sincèrement la gloire de Dieu à la sienne. On doit en effet se dire qu'une insistance orgueilleuse à pervertir la vérité, entraîne une lourde responsabilité devant le Tribunal incorruptible de Jésus-Christ. Nous n'entendons point par là les différences qui concernent le rituel des services divins et les chants, les ha-

bits sacerdotaux, etc., lesquels, malgré leur diversité qui existait du reste dans les anciens temps de l'Église, n'ont jamais nui à l'essence et à l'unité de la foi. Nous entendons plutôt ces différences essentielles qui se rattachent aux dogmes de tradition divine, ou au régime canonique d'administration des Églises, lequel est également de constitution divine. « Si, dans tout cela, « une infraction ne touche pas la foi, dit saint Photius, et ne « constitue pas une violation à un décret commun et catholique, attendu la diversité des us et coutumes observés chez « les uns et chez les autres, aucun homme de jugement sain ne « pourrait dire ni que ceux qui les observent agissent mal, ni « que ceux qui ne les admettent pas les enfreignent¹ ».

VI.— C'est ainsi que dans le but sacré de l'union, l'Église chrétienne, orthodoxe et catholique d'Orient, est prête à admettre, dans le cas où elle l'aurait dénaturé ou éliminé, tout ce que les Églises d'Orient et d'Occident reconnaissent d'un commun accord avant le neuvième siècle. Si les occidentaux venaient à prouver, en vertu de l'enseignement des Saints-Pères et des saints Conciles Œcuméniques, que l'Église romaine d'Occident, qui était alors orthodoxe, récitait, avant le neuvième siècle, le symbole de la foi avec l'adjonction, ou bien qu'elle faisait usage du pain azyme, ou bien encore qu'elle admettait l'enseignement du purgatoire, le baptême par aspersion, au lieu de celui par immersion, l'immaculée conception de la Sainte-Vierge, le pouvoir temporel ou l'infaillibilité et l'absolutisme de l'évêque de Rome, nous n'aurions absolument rien à dire. Mais si, au contraire, il est péremptoirement démontré, comme le reconnaissent du reste les plus véridiques des Latins, que l'Église chrétienne catholique orthodoxe d'Orient conserve les dogmes traditionnels, communément reçus en cette époque en Orient et en Occident, et que l'Église d'Occident les a altérés par diverses innovations, il serait alors évident, même aux yeux des plus simples, que la voie naturelle à suivre pour l'union serait le retour de l'Église d'Occident à l'ancien statu-quo dog-

1. Phot. lettre III § VI.

matique et administratif. En effet, la foi ne change nullement par l'action du temps ou des circonstances, mais elle reste toujours et partout la même, attendu qu'il y a un seul corps et « un seul esprit, comme vous êtes appelés à une seule espérance « par votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un « seul baptême; un seul Dieu et père de tous, qui est au des- « sus de tous, et parmi tous, et en vous tous¹».

VII.— L'Église une, sainte, catholique et apostolique des sept Conciles Œcuméniques, croyait donc et avait pour dogme, en vertu des paroles de l'Évangile, que le Saint-Esprit procède du Père; mais en Occident, dès le neuvième siècle, on avait commencé à altérer le symbole sacré de la foi, tel qu'il avait été rédigé et sanctionné par des Conciles Œcuméniques, et à propager arbitrairement l'idée suivant laquelle le Saint-Esprit procéderait aussi du Fils. Léon XIII n'ignore certainement pas que son prédécesseur et homonyme, Léon III, orthodoxe, et défenseur de l'orthodoxie, avait, en 809, répudié en concile cette adjonction antiévangélique et tout-à-fait illégale du «Filioque», et avait fait graver en grec et en latin, entier et sans aucune adjonction, le symbole sacré des deux premiers Conciles Œcuméniques sur deux plaques en argent, en mettant au dessus ces mots:

« Hæc Leo posui amore et cautela fidei orthodoxæ²».

1. Ephes IV. 4-6. — 2. Voir Vitam Leonis III, dans les «Vies des Papes» par le père Anastase, prêtre et Bibliothécaire de Rome. Photius, faisant mention dans sa célèbre lettre à l'archevêque d'Aquilée de cet acte de flétrissure du Pape Orthodoxe Léon III contre ceux qui professaient l'erreur, s'exprime en ces termes: «Car (sans parler de leurs prédécesseurs) Léon l'ancien et Léon le jeune, archevêques de Rome, sont d'accord avec l'Église catholique et apostolique, ainsi qu'avec les archevêques qui les ont précédés et avec les décrets apostoliques. Le premier a beaucoup contribué à la constitution du 4^e Concile Œcuménique, tant par l'envoi des saints personnages qui l'y ont représenté, que par sa lettre où Nestorius et Eutychès sont écrasés et où il proclamait que le Saint-Esprit procède du Père et non pas du Fils aussi, suivant les décisions des Conciles antérieurs. Il en est de même de Léon le jeune, qui était son émule aussi bien en vocation qu'en matière de foi. C'est cet ardent zéléteur de la piété qui avait transmis aux occidentaux en langue grecque, comme il a été dit au com-

Il n'ignore pas non plus que c'est à peine au dixième siècle ou au commencement du onzième qu'a été ajoutée officiellement à Rome, au symbole sacré de la foi, cette adjonction anti-évangélique et illégale, et que conséquemment, en persistant dans ses innovations et en refusant de retourner au dogme des Conciles Œcuméniques, l'Église romaine encourt toute responsabilité devant l'Église chrétienne, une, sainte, catholique et apostolique, qui s'en tient fermement aux traditions et qui conserve dans toute sa pureté le dépôt de la foi qui lui a été confié, obéissant ainsi au mandement apostolique suivant :

«Garde le bon dépôt, par le Saint-Esprit qui habite en nous, « fuyant les discours vains et profanes, et tout ce qu'oppose « une science faussement ainsi nommée, de laquelle quelques « uns faisant profession, se sont détournés de la foi»¹.

VIII.— L'Église des sept Conciles Œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, baptisait par triple immersion dans l'eau, et le Pape Pélage qualifie la triple immersion comme un ordre du Seigneur. Durant le treizième siècle encore, le baptême par trois immersions était en vigueur en Occident. Les fonds baptismaux qui se trouvent encore dans les plus anciennes églises d'Italie en constituent un témoignage éclatant. C'est à une époque postérieure que l'aspersion et le déversement ont été introduits et admis dans l'Église papale, qui persiste encore dans cette innovation, élargissant ainsi l'abîme creu-

mencement, le texte immaculé de notre croyance, pour qu'ils eussent à célébrer par ce moyen la gloire de la Sainte-Trinité et en enseigner la doctrine divine, prévenant ainsi toute falsification dans une langue barbare. Ne se bornant pas aux paroles et aux ordonnances, il l'a fait inscrire sur des écussons fixés sur les portes de l'Église, aux yeux de tout le monde, afin qu'il soit aisé à tous de s'initier à la croyance non adultérée et qu'il devienne impossible aux falsificateurs et novateurs secrets de fausser la piété de nous autres chrétiens et d'introduire la doctrine suivant laquelle le Saint-Esprit, qui procède du Père au même titre que le Fils, serait engendré par l'un et par l'autre. Ce ne sont pas seulement ces deux saints hommes, ayant brillé en Occident, qui ont sauvé la foi intacte, mais une foule assez nombreuse d'autres encore; car l'Église d'Occident ne manque pas de prédicateurs. (Lettre V. § III).— 1. 2. Tim. I 14. 1. Tim. VI. 20.

sé par elle-même, tandis que nous autres orthodoxes, demeurant fidèles à la tradition apostolique et à la pratique des sept Conciles Œcuméniques, « nous continuons à lutter pour le « bien commun, le trésor héréditaire de la foi saine »¹.

IX.— L'Église des sept Conciles Œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, célébrait, à l'exemple de notre Sauveur, la sainte Eucharistie, pendant plus de mille ans, aussi bien en Orient qu'en Occident, avec du pain levé, ainsi qu'il est du reste attesté par les plus véridiques des théologiens de la papauté; mais l'Église papale a, depuis le onzième siècle, innové aussi dans le sacrement de la sainte Eucharistie en y introduisant le pain-azyme.

X.— L'Église des sept Conciles Œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, admettait que les saintes offrandes se sanctifient après la prière d'invocation du Saint-Esprit, par la bénédiction du prêtre², comme l'attestent les anciens rituels de Rome et des Gaules. Mais en cela aussi l'Église papale a innové par la suite, ayant admis arbitrairement que la sanctification des saintes offrandes a lieu au moment où sont énoncées ces paroles dominicales « Prenez, mangez, ceci est mon corps »; et « buvez en tous; car ceci est mon sang »³.

XI.— L'Église des sept Conciles Œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, suivant le commandement du Seigneur: « Buvez en tous », faisait communier tout le monde sous les deux espèces. Mais l'Église papale a, à partir du neuvième siècle, innové également en cela, en privant les laïques du saint Calice, contrairement à l'ordre du Seigneur, à la pratique universelle de l'ancienne Église et à la défense formelle de plusieurs anciens évêques orthodoxes de Rome.

XII.— L'Église des sept Conciles Œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, se conformant à l'enseignement de l'Écriture Sainte, qui est d'inspiration divine, et à l'ancienne tradition apostolique, implore la miséricorde de Dieu

1. Lettre 243 de Basile le Grand aux évêques italiens et français.—2. Sanct Bas. De Spirito Sancto. Cap. XXVII. — 3. Mathieu XXVI 26—28.

pour le pardon et le repos de ceux qui sont morts en notre Seigneur. Mais l'Église papale, à partir du douzième siècle, a imaginé et réuni en la personne du pape, comme le seul privilégié, une foule d'innovations sur le purgatoire, sur l'abondance des vertus des Saints et l'octroi du surplus de ces vertus aux sollicitateurs, et sur d'autres choses semblables, professant en même temps la doctrine de l'entière récompense des justes avant la commune résurrection et le dernier jugement¹.

XIII.— L'Église des sept Conciles Œcuméniques, une, sainte, catholique et apostolique, a pour dogme que l'incarnation surnaturelle de l'unique Fils et Verbe de Dieu par le Saint-Esprit et la Vierge Marie est la seule qui soit pure et immaculée. Mais l'Église papale a encore innové, il y a quarante ans à peine, en établissant, au sujet de la conception immaculée de la Vierge Marie, la Mère de Dieu, un dogme nouveau, qui était inconnu dans l'ancienne Église, et qui avait été jadis violemment combattu même par les plus distingués théologiens de la papauté.

XIV.— Passant outre à ces importantes et essentielles divergences sur la foi, surgies, comme il a été dit plus haut, en Occident entre les deux Églises, S. Béatitude indique dans son Encyclique comme la plus importante et soit-disante unique cause de divergence, la question de primauté de l'archevêque de Rome, et nous renvoie aux sources pour que nous y cherchions ce qu'en pensaient nos ancêtres et ce que fut la tradition au premier âge du Christianisme. Mais en remontant aux Pères de l'Église et aux Conciles Œcuméniques des neufs premiers siècles, nous constatons que l'évêque de Rome n'a jamais été considéré comme la plus haute autorité et le chef infaillible de l'Église; mais que chaque évêque est le chef et le primate de son église spéciale, étant seulement soumis aux prescriptions et décisions synodales de l'Église universelle, qui sont les seules infaillibles. L'évêque de Rome ne constitue point une exception à cette règle, ainsi qu'il est témoigné par l'histoire de l'Église,

1. Mathieu XXV. 31. Hébr. XI. 39. II. Tim. IV. 8. B'. Maccab. XII. 43—45.

notre Seigneur Jésus-Christ étant seul le chef éternel et la tête immortelle de l'Église, car «C'est lui qui est la tête du corps, « c'est-à-dire de l'Église¹» et que c'est lui qui a dit à ses saints disciples et apôtres lors de son assomption : «Et voici, je suis « toujours avec vous jusqu'à la fin du monde²». Dans l'Écriture Sainte, saint Pierre, que les papistes considèrent à dessein comme le fondateur de l'Église romaine et son premier évêque, en se basant sur des ouvrages apocryphes du IIème siècle, connus sous le nom de pseudo-Clémentines, discuté d'égal à égal dans le Concile apostolique de Jérusalem; et ailleurs encore il reçoit un blâme amer de saint Paul, ainsi qu'il résulte de la lettre adressée aux Galates³. Il est notoire même chez les papistes que la tradition et tous les saints Pères sans exception interprètent tout autrement et dans un esprit orthodoxe ce passage même de l'Évangile, auquel nous renvoie le pontife de Rome : «Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon « Église⁴». Par pierre fondamentale et inébranlable sur laquelle le Seigneur a bâti son Église, contre laquelle ne sauraient prévaloir les portes de l'Enfer, ils entendent ce juste témoignage de Pierre disant à notre Seigneur : «Tu es le Christ, le fils « de Dieu vivant⁵». C'est sur ce témoignage et sur cette croyance que repose fermement la doctrine salutaire de l'Évangile telle qu'elle a été enseignée par tous les apôtres et leurs successeurs. Ainsi l'apôtre saint Paul interprétant évidemment ce verset sacré, s'exprime sous l'inspiration divine comme il suit : « J'ai posé le fondement comme un sage architecte, selon la « grâce de Dieu qui m'a été donnée, et un autre bâtit dessus; « car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui « a été posé, lequel est Jésus-Christ⁶». Dans un autre sens, il qualifie les apôtres et les prophètes tous ensemble de fondement de l'édifice des fidèles, membres du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire de l'Église⁷, quand il écrit aux habitants d'Éphèse : «Ainsi vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens

1. Colass. I, 18. — 2. Math. XXVIII, 20. — 3. Gal. II, 11. — 4. Math. XVI, 18. — 5. Math. XVI, 16. — 6. A' Corinth. III, 10. — 7. Coloss. I', 24.

« de dehors; mais vous êtes concitoyens des Saints et domesti-
« ques de Dieu, étant un édifice bâti sur le fondement des
« apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la
« pierre de l'angle¹ ».

Or, tel étant l'enseignement divin des apôtres sur le fon-
dement et le chef de l'Église de Dieu, les saints Pères, ferme-
ment attachés aux traditions apostoliques, ne pouvaient natu-
rellement avoir et concevoir aucune idée de primauté et d'ab-
solutisme en faveur de l'apôtre Pierre et des évêques de Rome,
ni donner au passage en question de l'Évangile une interpréta-
tion complètement inconnue dans l'Église et autre que sa vraie
signification orthodoxe. ni enfin inventer de leur chef et arbi-
trairement un nouveau dogme sur cette primauté outrée de
l'évêque de Rome, soi-disant successeur de Pierre, et cela d'au-
tant moins que l'Église de Rome fut principalement fondée non
par Pierre, dont l'action apostolique à Rome est absolument
ignorée par l'histoire, mais bien par le divin apôtre des nations
saint Paul et ses disciples, l'apostolat duquel à Rome est d'ail-
leurs connu de tout le monde².

XV.— Les saints Pères reconnaissant en la personne de
l'évêque de Rome simplement son caractère d'archevêque de la
Capitale de l'Empire, lui décernaient à titre honorifique la pré-
sidence. Ils le considéraient seulement comme le premier évê-
que en rang, c'est-à-dire comme le premier entre égaux. Le
même honneur a été plus tard conféré également à l'évêque de
Constantinople, lorsque cette ville est devenue la Capitale de
l'Empire romain, ainsi qu'il est attesté par le 28^e canon du
Concile Œcuménique de Chalcédoine, qui contient entre autres
la phrase suivante: « Nous prenons nous-mêmes la même réso-
« lution au sujet de la primauté de la très-sainte Église de cette
« ville de Constantinople, la nouvelle Rome; car les saints
« Pères ont accordé à bon droit la primauté au siège de l'an-
« cienne Rome, comme résidence souveraine, et c'est dans le

1. Ephes. II, 19. — 2. Voir act. apost. XXVIII 15 et suiv. Rom. I. 9 et
suiv. XV. 15. et suiv. XVI. Philip. I. 13. IV. 22.

« même but que les cent cinquante évêques ont conféré la même primauté au très-saint siège de la nouvelle Rome ».

Il résulte de ce canon que le prélat de Rome est un évêque égal à celui de l'Église de Constantinople et des autres Églises. Dans aucun canon et chez aucun Père on ne rencontre une allusion quelconque tendant à reconnaître à l'évêque de Rome seul la qualité de chef de l'Église universelle et de juge infallible des évêques des autres Églises indépendantes et autocéphales, ou bien celle de successeur de Pierre l'apôtre et l'unique Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

XVI.— Chaque Église autocéphale, tant en Orient qu'en Occident, était en elle-même entièrement indépendante et autonome au temps des sept Conciles Œcuméniques. A l'instar des évêques des Églises autocéphales d'Orient, ceux d'Afrique, d'Espagne, des Gaules, d'Allemagne et de Bretagne administraient les affaires de leurs Églises, chacun par ses synodes locaux, l'évêque de Rome n'ayant aucun droit d'ingérence et devant lui-même soumission et obéissance aux décisions synodales. Dans les questions importantes qui exigeaient la sanction de l'Église universelle, on faisait appel à un Concile Œcuménique, qui fut et est le tribunal suprême dans l'Église universelle. Tel était l'ancien régime de l'Église. Quant aux évêques, ils étaient indépendants les uns des autres et entièrement libres chacun dans les limites de sa juridiction, obéissant seulement aux décrets des Conciles où ils siégeaient en parfaite égalité les uns vis-à-vis des autres; aucun d'eux ne revendiquait jamais des droits souverains sur l'Église Universelle, et si parfois certains évêques ambitieux de Rome ont osé prétendre à l'absolue souveraineté, qui est inconnue dans l'Église, leur erreur a été signalée et ils en ont été dûment blâmés¹. Elle est

1. Note de l'Éditeur. — Dans deux lettres adressées par le Synode local de Carthagène (418—424) aux évêques de Rome, Boniface et son successeur Célestin, il est dit que les actes du Concile Œcuménique de Nicée (325) ont été envoyés de Rome à l'Église d'Afrique, falsifiés, puisqu'ils contenaient des prescriptions soi-disant arrêtées par ce saint Concile au

donc inexacte et évidemment erronée l'allégation de Léon XIII, disant dans son Encyclique qu'avant l'époque du Grand Photius, le nom du siège romain était saint parmi tous les peuples du monde chrétien, et que l'Orient se soumettait comme l'Occident d'un commun accord et sans résistance à l'archevêque de Rome, prétendu successeur légitime de l'apôtre Pierre et par conséquent unique Vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

sujet d'un certain droit, inconnu autrement, qu'auraient eu les évêques de Rome de se prononcer en appel. Mais il a été clairement établi par des copies fidèles de ces actes authentiques qui ont été envoyées, sur demande, au Synode de Carthagène par Cyrille, évêque d'Alexandrie et Attique, évêque de Constantinople, que cette prescription sur le droit susmentionné avait été une création de l'imagination papale, et qu'elle avait été introduite à dessein dans la copie des actes du premier Concile OEcuménique envoyée de Rome.

Aussi les saints Pères du Concile local de Carthagène ont-ils relevé avec raison cette falsification du texte.

Voici comment ils s'expriment dans la lettre adressée à Célestin : « Car
« il (le Concile de Nicée) a justement et sagement compris que n'importe
« quelle affaire qui viendrait à surgir, elle devra être réglée sur les lieux-
« mêmes. En effet, ils ont considéré que toute paroisse, prise à elle seule,
« ne manque pas de la grâce du Saint-Esprit, au moyen de laquelle la jus-
« tice est sagement entrevue et constamment possédée par les prêtres du
« Christ, alors surtout qu'il est permis à chacun de faire appel, dans le cas
« où il serait mécontent de la justice des juges, devant les Synodes de son
« propre diocèse ou bien encore devant un Concile OEcuménique, à moins
« qu'on ne croie que notre Dieu peut inspirer la justice à un
« seul homme, n'importe lequel, et la refuser aux in-
« nombrables prêtres réunis en Synode. Car, nous ne trou-
« vons nulle part une disposition formelle sur l'envoi de quelques délégués
« de la part de la sainteté aux synodes des saints Pères, attendu que ce qui
« avait été autrefois envoyé de là par l'entremise du même évêque Faustin,
« notre collègue, comme provenant du Concile de Nicée, n'a pas pu être re-
« trouvé dans les copies véridiques tirées des actes authentiques de ce Con-
« cile, et que nous avons reçues du très-saint Cyrille, notre collègue en
« l'Église d'Alexandrie et du vénéré Attique, évêque de Constantinople.
« N'allez donc pas envoyer des délégués cléricaux, même sur notre de-
« mande, et n'y consentez pas, afin que nous ne soyons pas censés introdui-
« re la vaine présomption du monde dans l'Église du
« Christ, qui offre à ceux qui désirent voir Dieu la lumière de la simpli-
« cité et le flambeau de l'humanité». (Voir Canon 36 du même Concile'.

XVII.— Durant les neufs siècles des Conciles Œcuméniques, l'Église orthodoxe d'Orient n'avait jamais admis des prétentions outrées à la primauté des évêques de Rome, et conséquemment elle ne s'était point soumise à eux, comme l'atteste clairement l'histoire ecclésiastique. L'indépendance des rapports de l'Orient envers l'Occident est aussi démontrée ouvertement et manifestement de ces quelques paroles remarquables que saint Basile a écrites dans sa lettre à saint Eusèbe, l'évêque des Samosates :

« En vérité, en flattant le sentiment de l'orgueil, on le rend
« encore plus présomptueux. Si le Seigneur a pitié de nous
« qu'avons-nous besoin d'autre chose ? mais si la colère de
« Dieu persiste, quelle serait l'utilité de la présomption des
« Occidentaux, qui non seulement ne connaissent pas la vérité
« mais ne veulent pas non plus l'apprendre, et qui, dominés
« par des soupçons mal-fondés, font aujourd'hui ce qu'ils fai-
« saient autrefois sous Marcellus¹ ».

Défendant cette indépendance de l'Église de Constantinople vers le milieu du neuvième siècle, Photius, le saint prélat et la lumière de Constantinople, qui prévoyait l'imminence d'une altération dans le régime ecclésiastique de l'Occident et sa séparation de l'Orient orthodoxe, avait d'abord tâché de conjurer le danger par la voie pacifique.

Mais l'évêque de Rome, Nicolas I, par ses empiètements anticanoniques en Orient, et par sa tentative de mettre sous sa dépendance l'Église de Constantinople, avait poussé les choses jusqu'au point où le premier pas vers la regrettable séparation des Églises se trouvait franchi. Le premier germe de ces prétentions absolutistes de la papauté se trouve dans les homélies pseudoclémentines. Ce germe a été développé précisément à l'époque de ce même Pape Nicolas, dans les décrétales pseudo-isidorienne, qui sont un ramassis de faux décrets royaux et de fausses lettres d'anciens évêques de Rome, proclamant à dessein et à l'encontre de la vérité historique et du statu quo

1. Lettre 239.

de l'Église, que l'antiquité chrétienne aurait conféré aux évêques de Rome un pouvoir illimité sur l'Église universelle.

XVIII.— C'est avec une profonde douleur d'âme que nous nous rappelons ces faits, d'autant plus que l'Église papale, bien qu'elle reconnaisse aujourd'hui le caractère faux de ces décrétales sur lesquelles sont basées ses prétentions exagérées, non seulement se refuse à faire retour aux canons et formules des Conciles Œcuméniques, mais encore en cette fin de dix-neuvième siècle, élargissant l'abîme existant, elle a solennellement proclamé infaillible l'évêque de Rome, au grand étonnement du monde chrétien. L'Église chrétienne orthodoxe et catholique d'Orient, en dehors du Fils et Verbe de Dieu, ineffablement incarné, n'a reconnu aucun autre comme infaillible sur la terre. L'apôtre Pierre lui-même, dont le pape se croit le successeur, renia trois fois le Seigneur et fut blâmé à deux reprises par saint Paul pour n'avoir pas suivi le droit chemin vers la vérité évangélique¹.

Plus tard, le pape Libère signa, au quatrième siècle, une profession de foi arienne; Zosime approuva de même, au cinquième siècle, une profession de foi hérétique, niant le péché originel; Vigile fut condamné au sixième siècle par le cinquième Concile pour fausse croyance, et enfin Honorius, tombé dans l'hérésie des Monothélites, fut aussi condamné, au septième siècle, par le sixième Concile Œcuménique comme hérétique. Les papes, qui lui ont succédé, ont affirmé et admis sa condamnation.

XIX.— En considération de toutes ces choses et avançant graduellement en civilisation par la propagation des lettres, les peuples de l'Occident ont commencé à protester contre les innovations et à demander, ainsi qu'il a été fait au XVe siècle, dans les Conciles de Constance et de Bâle, le retour au régime ecclésiastique des premiers siècles, auquel, grâce à Dieu, sont restées et resteront toujours fidèles les Églises orthodoxes de l'Orient et du Nord, qui seules constituent maintenant l'É-

1. Gaul. II. 11.

glise chrétienne, une, sainte, catholique et apostolique, soutien et fondement de la vérité. C'est ainsi qu'agirent encore au XVII^e siècle, les savants théologiens Gallicans; au XVIII^e, les évêques d'Allemagne; et en ce siècle de science et de critique, la conscience chrétienne s'est soulevée, en 1870, comme un seul corps, en la personne de célèbres ecclésiastiques et théologiens Allemands, par suite du dogme nouveau promulgué par le Concile du Vatican sur l'infaillibilité des Papes. Ce soulèvement des consciences a eu pour conséquence la formation des communautés religieuses particulières des vieux catholiques, qui désavouent la doctrine de la papauté et demeurent complètement indépendantes d'elle.

XX.— C'est donc en vain que l'évêque de Rome nous renvoie aux sources pour chercher ce que pensaient nos aïeux et ce que nous ont légué les premiers siècles du Christianisme.

Dans ces sources nous trouvons, nous autres orthodoxes, ce vieux patrimoine de tradition divine que nous conservons soigneusement jusqu'aujourd'hui, et nullement les innovations enfantées par vanité en des temps ultérieurs, adoptées et maintenues jusqu'à présent par l'Église papale. Dès lors, l'Église orthodoxe d'Orient se glorifie à juste titre d'être l'Église des sept Conciles Œcuméniques et des neufs premiers siècles du Christianisme, et partant l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique «soutien et fondement de la vérité¹», tandis que l'Église romaine actuelle est celle des innovations, de la falsification des ouvrages des Pères de l'Église et de l'interprétation erronée de l'Écriture Sainte et des décisions des saints Conciles. C'est donc avec raison et en toute justice qu'elle a été désavouée et qu'elle le sera tant qu'elle persistera dans son erreur. «Car mieux vaut la guerre légitime, dit aussi saint Grégoire de Nazianze, que la paix qui sépare de Dieu».

XXI.— Telles sont succinctement les graves et arbitraires innovations de la papauté par rapport à la foi et au régime administratif de l'Église, innovations que l'encyclique papale passe

1. I. Tim. III. 15.

sous silence, évidemment à dessein. Ces innovations portant sur des chefs essentiels de la foi et du régime administratif de l'Église, et étant en opposition manifeste avec l'état de l'Église pendant les neufs premiers siècles, rendent impossible l'union désirée des Églises. Aussi, l'âme de tout pieux orthodoxe se remplit-elle de tristesse inexprimable, en voyant l'Église papale persister orgueilleusement dans ces innovations et ne point contribuer à la réalisation du but sacré de l'union, par le rejet et la répudiation de ces hérésies et son retour à l'ancien état de choses de l'Église chrétienne, une, sainte, catholique et apostolique, dont elle faisait elle-même alors partie.

XXII. — Que dire encore de ce que le Pontife Romain écrit en s'adressant aux glorieuses nations slaves? Assurément, personne n'a jamais nié que par la vertu, le zèle et les efforts apostoliques des saints Cyrille et Méthode, de nombreux peuples Slaves ont obtenu la grâce du salut. Mais l'histoire témoigne qu'à l'époque du Grand Photius, ces Grecs de Salonique, qui furent les apôtres des Slaves, et qui étaient amis intimes de ce saint Père de l'Église, furent envoyés pour convertir les tribus Slaves non pas de Rome, mais bien de Constantinople, où ils avaient été élevés et formés dans le couvent de saint Polychronius, en menant la vie monastique. Elle est donc dénuée de tout fondement l'allégation contenue dans l'encyclique du Pontife Romain, et suivant laquelle de très bonnes relations réciproques se seraient établies entre les tribus Slaves et les archevêques de l'Église romaine.

Car, si Sa Béatitude l'ignore, l'histoire est là pour attester d'une manière péremptoire que les saints apôtres des Slaves dont il est question, eurent à endurer dans leur œuvre beaucoup plus de maux de la part des évêques de Rome, par les excommunications et l'opposition de ces derniers, et qu'ils furent persécutés avec beaucoup plus de cruauté par les évêques papistes francs, que par les populations païennes de ces contrées. S. Béatitude sait parfaitement qu'après le trépas de saint Méthode, deux-cents de ses élèves, qui étaient les plus distingués,

ayant été, après avoir beaucoup lutté contre l'opposition des pontifes romains, chassés de Moravie, furent conduits par la force armée au delà des frontières de cette province, d'où ils se dispersèrent ensuite en Bulgarie et ailleurs. Après l'expulsion de la partie la plus éclairée du clergé slave, le rituel d'Orient et la langue slave en usage en furent également bannis; et enfin, avec le temps, toute trace d'orthodoxie disparut dans ces provinces, et tout cela avec la coopération officielle des évêques de Rome, dont la conduite en cette circonstance n'honore aucunement la dignité sacrée de l'épiscopat.

Cependant, les Églises orthodoxes slaves, filles chéries de l'Église Orthodoxe d'Orient, et notamment la grande et glorieuse Église de Russie, restées intactes par la grâce de Dieu, au milieu de toutes ces influences, ont sauvé et sauvegarderont jusqu'à la consommation des siècles l'orthodoxie dans la foi, demeurant ainsi pour tous des preuves éclatantes de la liberté en Christ. L'encyclique du pape a donc beau promettre aux Églises slaves le bien-être et les grandeurs; car, avec la grâce de Dieu, elles possèdent tous ces biens et d'autres analogues par leur ferme attachement à l'orthodoxie de nos pères, dont elles tirent gloire en Jésus-Christ.

XXIII.— En présence de cet état de choses, hautement attesté par l'histoire ecclésiastique, nous croyons de notre devoir de nous adresser aux peuples d'Occident, qui, ignorant l'histoire vraie et impartiale des affaires ecclésiastiques, et surpris dans leur bonne foi, suivent les innovations antiévangéliques et illégales de la papauté et restent séparés et éloignés de l'Église chrétienne orthodoxe, une, sainte, catholique et apostolique, qui est «l'Église de Dieu vivant, soutien et fondement de la vérité¹» et au sein de laquelle ont brillé, pendant neuf siècles entiers, par leur piété et leur orthodoxie dans la foi, les glorieux pères et aïeux de ces peuples, comme membres loyaux et fidèles de l'Église universelle, obéissant docilement et se conformant aux ordonnances des saints Conciles Œcuméniques.

1. 1. Tim. III. 15.

XXIV.— Peuples chrétiens des glorieux pays d'Occident ! Nous nous réjouissons grandement de voir que vous êtes remplis de zèle pour Jésus-Christ, guidés par cette juste pensée que « sans la foi chrétienne, il est impossible de plaire à Dieu¹ » ; il est pourtant clair pour tout homme bien pensant, que la foi salutaire en Jésus-Christ doit nécessairement être parfaitement juste et conforme à l'Écriture Sainte et aux traditions apostoliques, sur lesquelles se base l'enseignement des saints Pères et des sept saints Conciles Œcuméniques, rassemblés par la grâce de Dieu. Il est également évident que l'Église universelle de Dieu, celle qui conserve dans son sein comme un dépôt divin, cette foi salutaire, une, pure et intacte, telle qu'elle a été transmise ab antiquo et qu'elle a été développée et formulée par les saints Pères inspirés de Dieu, dans les neuf premiers siècles, cette Église, disons-nous, est une et éternellement indivisible et non pas multiple et avec le temps sujette à des variations ; car les vérités évangéliques ne comportent jamais de changement ni de progrès graduels, à l'instar des différents systèmes philosophiques, attendu que « Jésus-Christ est le même hier et aujourd'hui, et le sera éternellement² ». C'est pour cette raison que saint Vincent, qui vers le milieu du Ve siècle fut élevé au monastère de Lérins en France dans les traditions de la piété, caractérise très-sagement et justement la vraie universalité de la foi et de l'Église, en disant : « In ipsa item catholica Ecclesia magnopere curandum est, ut teneamus *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*. Hoc est enim vere propriè Catholicum (quod ipsa vis nominis ratioque declarat), quod omnia fere universaliter comprehendit. Sed hoc fiet si sequimur universalitatem, antiquitatem, consensionem. (Vicentii Lirinensis Commonitorium pro catholicæ fidei antiquitate et universalitate). Cap. III. Cap. VIII et XIV). Mais ainsi qu'il est dit plus haut, l'Église occidentale à partir du Xe siècle et dans la suite, a introduit par la papauté diverses doctrines et innovations étrangères et hérétiques, et ainsi elle s'est séparée et

1. Hébreux XI. 6. — 2. Hébr. XIII. 8.

éloignée de la vraie et orthodoxe Église du Christ. Vous comprendriez aisément comme il est nécessaire que vous fassiez retour aux anciens et purs enseignements de l'Église pour obtenir le salut désiré en Jésus-Christ, si, agissant sagement, vous preniez en considération cette recommandation de saint Paul aux Thessaloniens: «Frères, demeurez fermes et retenez
« les enseignements que nous vous avons donnés, soit de vive
« voix, soit par notre lettre¹», et ce que le même apôtre a écrit aux Galates: «Je m'étonne qu'en abandonnant celui qui vous
« avait appelés à la grâce de Christ, vous ayez passé si prompte-
« ment à un autre évangile, non qu'il y ait un autre évangile,
« mais il y a des gens qui vous troublent et qui veulent ren-
« verser l'évangile de Christ²».

Détournez-vous, ô peuples chrétiens de l'Occident, de ces falsificateurs de la vérité évangélique «car ces sortes de gens ne
« servent point notre Seigneur Jésus-Christ, mais ils servent
« leur propre ventre, et, par des paroles douces et flatteuses,
« ils séduisent l'esprit des simples³».

Rentrez donc au sein de l'Église de Dieu, une, sainte, catholique et apostolique, qui se compose de l'ensemble des saintes Églises de Dieu, plantées par sa main comme des vignes prospères, sur l'univers orthodoxe, et liées fortement entre elles par les liens spirituels de la paix dans l'unité de la foi chrétienne, une et salutaire.

Ainsi vous obtiendrez le salut désiré en Christ et ainsi sera loué en vous aussi le très saint et très glorieux nom de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui a souffert pour le salut du monde.

XXV.— Quant à nous, qui, par la grâce et la bienveillance de Dieu, faisons partie du Corps de Jésus-Christ, c'est à-dire de son Église, une, sainte, catholique et apostolique, affermissons-nous en la piété qui nous a été léguée par nos pères et les saints apôtres. Prenons tous garde des faux apôtres, qui sous la forme de brebis, tentent à séduire les plus simples d'entre

1. B'. Thess. II. 15. — 2. Galates I. 6. — 3. Rom. XVI. 18.

nous, par toute sorte de promesses incidieuses, qui croient que tout est permis et qui permettent tout, en vue de l'union, pourvu seulement que le pape de Rome soit reconnu comme le chef suprême et infaillible et comme le maître absolu de l'Église universelle et le seul représentant de Jésus-Christ sur la terre, en même temps que la source de toute grâce ! Nous surtout, qui, par la grâce et la miséricorde de Dieu, avons été désignés évêques, pasteurs et docteurs des saintes Églises de Dieu, « Pre-
« nous garde à nous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le
« Saint-Esprit nous a établis évêques, pour paître l'Église de
« Dieu, qu'il a acquise par son propre sang¹ » ; car nous aurons à en rendre compte à Dieu. « C'est pourquoi exhortons-nous les
« uns les autres et édifions-nous tous les uns les autres² ».

« Que le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés à sa gloire
« éternelle en Jésus-Christ, nous perfectionne, nous affermisse,
« nous fortifie et nous rende inébranlables³ ». Puissent tous ceux
qui restent en dehors et loin du bercail, un, saint, catholique
et orthodoxe, être éclairés par la lumière de sa grâce et par la
connaissance de la vérité. A lui la gloire et la puissance dans
tous les siècles. Amen.

Donné au Patriarcat de Constantinople au mois d'Août
de l'an de grâce 1895.

† ANTHIME, archevêque de Constantinople, votre cher frère
faisant des vœux en Jésus-Christ.

NICODÈME, archev. de Cyzique, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

PHILOTHÉE, arch. de Nicomédie, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

JÉRONYME, archev. de Nicée, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

NATHANAEL, arch. de Brousse, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

BASILE, arch. de Smyrne, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

ÉTIENNE, arch. de Philadelphie, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

ATHANASE, arch. de Lemnos, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

BESSARION, arch. de Dyrachium, v. cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

DOROTHÉE, arch. de Bérat, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

NICODÈME, arch. d'Élasson, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

SOPHRONIUS, ar. de Carpathos et Cassos, v. ch. fr. faisant des vœux en J-CHRIST.

DÉNIS, arch. d'Élefteropolis, votre cher frère faisant des vœux en J-CHRIST.

 **SISMANGILIO**
MERANO